


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Hydrate Breaker</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Hydrate breaker
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone: 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
	Non classé	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Nocif en cas d'inhalation.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.  
Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.  
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

<b>Intervention</b>	<p>En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.</p> <p>EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).</p> <p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.</p> <p>Tenir le récipient bien fermé. Garder sous clef.</p>
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthanol		67-56-1	51
Propan-2-ol		67-63-0	40
Éthane-1,2-diol		107-21-1	6
Acétone		67-64-1	2
2,2"-Oxydiéthanol		111-46-6	<1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.

## Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Un examen médical immédiat est requis. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'exposition prolongée. Se laver soigneusement après la manipulation. Tenir le récipient bien fermé. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL	2400 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	PEL	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	PEL	980 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	plafond	100 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m <sup>3</sup> 250 ppm
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	325 mg/m <sup>3</sup> 250 ppm
	MPT	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
	MPT	980 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm

#### US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur
2,2"-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)	MPT	10 mg/m <sup>3</sup>

## Valeurs biologiques limites

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/L	Acétone	Urine	*
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/L	Méthanol	Urine	*
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/L	Acétone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition** Voir ci-dessus

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des vêtements protecteurs appropriés. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Conformément aux directives de votre employeur.

#### Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

#### Dangers thermiques

Sans objet.

#### Considérations sur l'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Forte
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	8
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.

<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement:</b>	< -60 °C (< -76 °F)
<b>Densité</b>	0.8167 @ 15°C
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	11.0 °C (51.8 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	0.8167 @ 15°C
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
<b>Matières incompatibles</b>	Caustiques. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Nocif en cas d'inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Peau</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Effets narcotiques. Bien que les valeurs de la toxicité chez des animaux ne rencontrent pas les critères de catégorisation, l'éthylène glycol est toxique pour les humaines. Il y a de nombreux rapports publiés sur la toxicité et la mort chez les humains.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
2,2''-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	11890 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	chat	3300 mg/kg
	chien	9000 mg/kg
	cobaye	8700 mg/kg
	humain	1000 mg/kg
	rat	12565 mg/kg
	souris	23700 mg/kg
		13.3 g/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	15800 mg/kg
		20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	76 mg/L, 4 heures
		50.1 mg/L, 8 heures
		39 mg/l/4h
	souris	44000 mg/m3/4h
<i>Orale</i>		
DL50	humain	2857 mg/kg
	lapin	5340 mg/kg
	rat	5800 mg/kg
	souris	3000 mg/kg
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	9500 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2725 mg/m3, 4 hr
<i>Orale</i>		
DL50	chat	1650 mg/kg
	chien	5500 mg/kg
	cobaye	6600 mg/kg
	humain	1110 - 1665 mg/kg
	lapin	5000 mg/kg
	rat	5890 mg/kg
	souris	7500 mg/kg
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	15800 - 20000 mg/kg
	rat	> 450000 mg/kg

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
<i>Inhalation</i> CL50	chat	85.4 mg/l/4h 43.7 mg/L, 6 heures
	rat	64000 ppm, 4 heures 87.5 mg/L, 6 heures 83.2 - 128.8 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	chien	8000 mg/kg
	humain	143 - 300 mg/kg
	lapin	14200 - 14400 mg/kg
	rat	790 - 13000 mg/kg
	Singe	3000 mg/kg 2000 mg/kg
	souris	7300 mg/kg
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	12800 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	16970 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	chien	4797 mg/kg
	lapin	5030 mg/kg
	rat	4396 mg/kg
	souris	3600 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	



<b>Tératogénicité</b>	On a observé d'embryotoxicité (réabsorption tardive), de foetotoxicité (réduction du gain de poids) et/ ou de la tératogénicité (malformations externes, partie molle ou squelettique), avec un minimum ou en l'absence de toxicité maternelle, chez les rats et les souris, à la suite de l'administration par voie orale des doses relativement hautes d'éthylène glycol.
	Alcool méthylique a produit effets tératogéniques chez les souris exposées par inhalation aux concentrations élevées qui n'ont pas produit la toxicité maternelle significative.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
2,2"-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)			
Crustacés	CE50	Daphnie	84000 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 32000 mg/L, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnie	13999 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )	10294 - 17704 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	4740 - 6330 mg/L, 96 heures
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)			
Crustacés	CE50	Daphnie	46300 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule ( <i>pimephales promelas</i> )	8050 mg/L, 96 heures
Méthanol (CAS 67-56-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule ( <i>pimephales promelas</i> )	> 100 mg/L, 96 heures
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	13299 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	> 1400 mg/L, 96 heures
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>			
<b>Mobilité générale</b>	Pas de données disponibles. Pas disponible.		
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN1993
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Liquide inflammable n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Méthanol
<b>Nom technique</b>	Propan-2-ol
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	IB2, T7, TP1, TP8, TP28
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	150

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN1993
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Méthanol
<b>Nom technique</b>	Propan-2-ol
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	16, 150

**DOT**



**TMD**




---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Listed substance/Identification Number**

Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

**Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée**

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Acétone (CAS 67-64-1) Classe B

**whmis2015 Exemptions** Sans objet**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.

Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Oui  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non**SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Méthanol	67-56-1	51
Propan-2-ol	67-63-0	40
Éthane-1,2-diol	107-21-1	6

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

Méthanol (CAS 67-56-1)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Acétone (CAS 67-64-1) 6532

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Acétone (CAS 67-64-1) 35 % PV

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Acétone (CAS 67-64-1) 6532

**Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes**

Acétone (CAS 67-64-1) Faible priorité

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Faible priorité

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

### US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

### US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

2,2"-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acétone (CAS 67-64-1)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

2,2"-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

### US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
--------------------------------

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acétone (CAS 67-64-1)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

2,2"-Oxydiéthanol (CAS 111-46-6)
Acétone (CAS 67-64-1)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétone (CAS 67-64-1)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Méthanol (CAS 67-56-1)	Listé : Mars 16, 2012
------------------------	-----------------------

## État des stocks

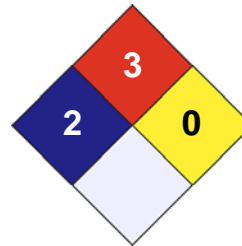
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Danger physique		0
Protection individuelle		X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

### Date de publication

07-Avril-2016

### Version n°

01

### Date en vigueur

07-Avril-2016

### Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone:: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.